

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER**

Règlement #437-28

Modification – Normes de stationnement

AVIS PUBLIC D'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION

AUX PERSONNES ET ORGANISMES DÉSIRANT S'EXPRIMER SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT # 437-28 intitulé « Modification – Normes de stationnement »

Avis public est par les présentes donné :

1. Que lors d'une séance tenue le 15 août 2022, le conseil a déposé par résolution le projet de règlement # 437-28 lequel a pour objet de modifier les normes de stationnement de certains types de véhicules afin d'accroître la sécurité dans les secteurs résidentiels.
2. Qu'une **assemblée publique de consultation** sera tenue **le 12 septembre 2022 à 19 h 15 à la salle du conseil de l'hôtel de ville** située au 4055, rue Principale à Saint-Cyrille-de-Wendover.
3. Qu'au cours de cette assemblée, un membre du conseil ou son mandataire expliquera le projet de règlement et les conséquences de son adoption. Il entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur le dossier.
4. Que toute personne qui désire transmettre des commentaires à propos des modifications proposées par le projet de règlement **peut également le faire par écrit en les faisant parvenir à la municipalité avant 16 h 30 le 12 septembre 2022 de l'une des méthodes suivantes :**

par courriel à dir.urbanisme@stcyrille.qc.ca ou

par la poste au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover (Qc), J1Z 1C8;

5. Que le projet de règlement vise l'ensemble du territoire de la Municipalité.
6. Que ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les citoyens.
7. Que le **projet de règlement # 437-28 est disponible** pour consultation **sur le site web** de la municipalité ainsi qu'au bureau de la municipalité au 4055, rue Principale, Saint-Cyrille-de-Wendover du lundi au vendredi de 8 h 30 à 16 h 30

Saint-Cyrille-de-Wendover,
Ce 7 septembre 2022.

Signé :

William Gélinas
Responsable de l'urbanisme

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(Articles 420 et 431 du Code municipal)

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-WENDOVER

Règlement #437-28

Modification – Normes de stationnement

Je, soussigné, résidant à Drummondville, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis en affichant dix (10) copies aux endroits désignés par le conseil (réf. résol. # 3958.03.18) entre 12 h et 18 h, le 7 septembre 2022, soit :

- Bureau municipal & Site Web de la municipalité
- Près des kiosques postaux – domaine Hébert (rues Nathalie & Bélanger)
- Près des kiosques postaux – domaine des Bouleaux (rues Bernard & Alain)
- Près du kiosque postal – domaine du Chevreuil
- Près des boîtes aux lettres – domaine de l'Érablière
- Près des boîtes aux lettres – rue Delage
- Près des boîtes aux lettres – parc Gelase

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 7^{ième} jour de septembre deux-mille-vingt-deux (2022).

Signé :

William Gélinas
Responsable de l'urbanisme